

# COVID-19 : REGARDONS EN AVANT POUR LES FAMILLES!

## PLAN D'ACTION PRÉVU EN CAS DE DEUXIÈME VAGUE

Ce plan d'action s'appliquera aux services de garde éducatifs à l'enfance, aux organismes communautaires Famille, aux haltes-garderies communautaires et aux centres de pédiatrie sociale en communauté. Il sera mis en œuvre si une deuxième vague de COVID-19 nécessite l'application par le gouvernement de nouvelles mesures sanitaires.

### PRIORITÉ AU PLEIN DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS

- Prioriser le plein développement des enfants en assurant la continuité des services éducatifs qui leur sont offerts.
- Assurer la santé et la sécurité des enfants, des familles et du personnel.
- Permettre aux parents de poursuivre leurs activités professionnelles.

## ACTIONS PRÉVUES



### Les services de garde éducatifs à l'enfance demeureront ouverts

Si la décision est prise par le gouvernement du Québec de procéder à un reconfinement ciblé par région ou par secteur d'activité :

- Aucune fermeture des services de garde éducatifs à l'enfance ne sera décrétée, sauf en cas d'éclosion dans un établissement.
- La fréquentation des services de garde éducatifs à l'enfance sera alors facultative.
- La tarification en vigueur sera assumée par les parents, que leur enfant fréquente ou non le service.
- Les enfants des travailleurs essentiels profiteront de leur place dans leur service de garde habituel ou pourront occuper une place temporairement vacante dans un service de garde éducatif à l'enfance. Il n'y aura pas de services de garde d'urgence.
- Le maintien d'une offre de services sécuritaires s'appuiera sur un accès rapide aux tests de dépistage et aux résultats pour le personnel et les enfants fréquentant les services de garde éducatifs à l'enfance.

## ACTIONS PRÉVUES (SUITE)



### Les mesures sanitaires actuellement en place seront maintenues

- Taille et stabilité des groupes contribuant à la prévention.
- Distanciation physique, port de l'équipement de protection individuelle par le personnel, lavage fréquent des mains, etc.
- Vigilance à l'égard des symptômes, contrôle de l'accès aux milieux de garde et gestion efficace des cas.
- Maintien des consignes à l'égard de l'intégration des enfants vulnérables et des enfants handicapés.



### Les organismes communautaires Famille, les haltes garderies communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté pourront continuer d'offrir des services

- Les organismes communautaires Famille, les haltes-garderies communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté pourront continuer d'offrir des services destinés aux enfants et aux familles vulnérables.
- Les consignes sanitaires de la santé publique seront respectées pour assurer la continuité des services.

Le plan d'action complet est disponible sur [Québec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19](https://quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19)